

**CINQ CENT SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION****Mercredi le 21 octobre 2020**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 21 octobre 2020 à 14 heures, par vidéoconférence, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	7*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
	<b>Total:</b>	<b>136 393</b>	<b>29</b>	<b>20</b>

**\*Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 7 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le préfet, Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures 07.

**10114-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL****10115-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 16 septembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

**DIRECTION GÉNÉRALE**

---

**10116-20 DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LES DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que monsieur Sébastien Larouche était, jusqu'au 2 octobre 2020, signataire des documents relatifs au service de l'évaluation foncière de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Stéphane Dumont à titre de directeur du service de l'évaluation foncière de la MRC de La Rivière-du-Nord en remplacement de monsieur Sébastien Larouche;

CONSIDÉRANT que les certificats produits pour la tenue à jour du rôle d'évaluation doivent être signés par l'évaluateur agréé désigné par la MRC de La Rivière-du-Nord en vertu des dispositions prévues aux articles 21 et 176 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC de La Rivière-du-Nord désigne, à compter des présentes, monsieur Stéphane Dumont pour agir comme signataire de tout document relatif à l'évaluation foncière qui requiert une telle signature.

ADOPTÉE

**10117-20 DEMANDE DE DISPENSE DU DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Rivière-du-Nord a à son service exclusif, monsieur Stéphane Dumont, évaluateur agréé.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement que la MRC de La Rivière-du-Nord se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet évaluateur agréé dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**10118—20 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET PRÉVOYANT UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de renouveler les ententes intermunicipales relatives à la vente pour non-paiement de taxes et prévoyant une délégation de compétence.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer une entente à intervenir avec les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie pour la fourniture de services et délégation de compétence en matière de vente pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE

**10119-20 DÉSIGNATION DU LIEU POUR LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuel en lien avec la COVID-19.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des maires jugent opportun de changer le lieu pour la tenue de la vente pour non-paiement de taxes du 25 février 2021 afin de ne pas compromettre la santé des citoyen(ne)s et afin de respecter les directives gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

QUE la vente pour non-paiement de taxes prévue le 25 février 2021 se tiendra au Best Western à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

**GESTION FINANCIÈRE**

---

**10120-20 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 23 septembre 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**10121-20 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, SÉCURITÉ INCENDIE, MATIÈRES RÉSIDUELLES, URBANISME, FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), PACTE FISCAL (RESSOURCES NATURELLES), PARC LINÉAIRE, LOISIRS ET CULTURE (ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX), CARRIÈRES ET SABLÈRES ET VENTE D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D’IMPÔT FONCIER**

M. le maire Stéphane Maher donne avis de motion qu’il proposera lors d’une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : *Administration générale, sécurité incendie, matières résiduelles, urbanisme, Fonds Régions et Ruralité (FRR), pacte fiscal (Ressources naturelles), parc linéaire, loisirs et culture (équipements supralocaux), carrières et sablières et vente d’immeubles pour défaut de paiement d’impôt foncier.*

Une demande de dispense de lecture lors de l’adoption dudit règlement a été signifiée.

**10122-20 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – ÉVALUATION**

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu’elle proposera lors d’une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : *Évaluation.*

Une demande de dispense de lecture lors de l’adoption dudit règlement a été signifiée.

**10123-20 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu’elle proposera lors d’une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : *Développement économique.*

Une demande de dispense de lecture lors de l’adoption dudit règlement a été signifiée.

**10124-20 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – CMCT**

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu’elle proposera lors d’une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : *Corporation municipale du comté de Terrebonne (CMCT).*

Une demande de dispense de lecture lors de l’adoption dudit règlement a été signifiée.

**10125-20 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu'elle proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : Droits sur les mutations immobilières.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

**10126-20 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2021) – TRANSPORT**

Mme la mairesse Louise Gallant donne avis de motion qu'elle proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2021) : *Transport*.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

ADOPTÉE

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

**10127-20 NOMINATION DES MEMBRES POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a adopté, le 20 juin 1996, le projet de loi 23 modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige toutes les MRC dotée d'un territoire agricole à instituer un comité consultatif agricole (CCA) (chapitre P-41.1; LAU 148.1);

CONSIDÉRANT que le CCA a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui y sont rattachés, et de faire des recommandations au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement 88-97 portant sur l'institution du CCA de la MRC se compose de cinq (5) membres réguliers et de trois (3) substituts désignés par le Conseil de la MRC pour un mandat de deux (2) ans (LAU 148.4).

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le CCA pour une durée de deux (2) ans :

NOM	CATÉGORIE
	<b>MEMBRE ÉLU (1)</b>
Xavier-Antoine Lalande	Représentant de la Ville de Saint-Colomban
Louise Gallant	Substitut

	<b>PERSONNE-RESSOURCE (1)</b>
Benoit Berthiaume	Membre
Sébastien Blondin	Substitut
	<b>PRODUCTEUR AGRICOLE (3)</b>
Pierre Lorrain	Membre régulier
André Boucher	Membre régulier
Patrice Forget	Membre régulier
Audrey Lemaire	Membre substitut
Anne-Marie Alary	Membre substitut
	<b>PERSONNE-RESSOURCE MRC</b>
Alexandre Fortier, <i>urb. aménagiste</i>	Personne-ressource MRC

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DU CCA**

Le Conseil des maires prend acte du bilan annuel du Comité consultatif agricole (CCA).

### **RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX**

#### **10128-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉOLUTION PPCMOI-2020-00035**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2020-00035 afin de permettre un projet intégré résidentiel de trois habitations unifamiliales isolées de 24 logements au 70-70A, 116<sup>e</sup> avenue.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Attendu que la résolution PPCMOI-2020-00035 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2020-00035 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

#### **10129-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-453**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-453 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin

d'agrandir la zone H-1074, de créer la H-1087.1 et d'y permettre les usages « H-4 » et « H-5 » en mode isolé et d'ajouter des dispositions particulières sur les matériaux de revêtements extérieurs.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-453 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-453 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10130-20      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-454**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-454 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage « École élémentaire » dans les zones H-1075, H-1087 et H-1088 ainsi que l'usage « École secondaire » dans la zone H-1088.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-454 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-454 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10131-20      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-455**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-455 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'autoriser l'usage « École élémentaire » dans les zones H-2099.1, H-2099.2 et P-2099.4.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-455 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-455 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**PAUPME – DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le Conseil des maires prend acte du rapport d'activités présenté par le directeur général dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME)*.

**10132-20      NOMINATION DU DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONNEXION LAURENTIDES**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement de nommer le directeur du développement économique de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger au conseil d'administration de « Connexion Laurentides ».

ADOPTÉE

**ORGANISMES APPARENTÉS**

Aucun point.

**DEMANDES À LA MRC**

---

Aucun point.

**AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

---

Les maires répondent aux questions de l'assistance via téléphone.

**10133-20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant  
et résolu unanimement, à 14 heures 53, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Roger Hotte, directeur général et  
secrétaire-trésorier